



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le treize (13) mai deux mille dix-neuf (2019), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrice Desgagne, maire.

Sont présents :

- . Violette Bouchard, conseillère siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Johanne Fortin, conseillère siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Est absent :

- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire 8 avril 2019 et des séances extraordinaires du 17 avril 2019 et du 1^{er} mai 2019
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes d'avril 2019
- 1.5. Correspondances
- 1.6. Adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Charlevoix
- 1.7. Appui au Centre de la petite enfance du Soleil à la Lune pour l'obtention de places additionnelles en pouponnière
- 1.8. Modification de la résolution #2019-04-123 - Contribution financière à l'organisme Microcrédit Charlevoix pour le programme Développement entrepreneurial par le Fonds insulaire (DÉFI) 2018-2019
- 1.9. Demande de SMAT Aventures – Modification de la résolution #2018-07-252
- 1.10. Demande de Les Boucaneux – Cuisine de rue
- 1.11. Société des traversiers du Québec - Accès prioritaire des médecins au traversier
- 1.12. Gala de la réussite du Centre d'études collégiales en Charlevoix – Mentions de félicitations à madame Alexanne Perron
- 1.13. Gala de la réussite du Centre d'études collégiales en Charlevoix – Mentions de félicitations à madame Véronique Tremblay
- 1.14. Opération Glou Glou – Mention de félicitations à Sport Action Isle-aux-Coudres

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Festival des pompiers de Charlevoix 2019 - Inscription du service incendie de L'Isle-aux-Coudres
- 2.2. Autorisation pour le lave-o-thon annuel du service incendie
- 2.3. Établissement de tarifs pour l'utilisation des équipements du service incendie

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Emploi journalier saisonnier - Entériner l'embauche de monsieur Pierre Dufour
- 3.2. Emploi journalier saisonnier (étudiant) - Embauche de monsieur Gabriel Mailloux
- 3.3. Achat d'un aspirateur-broyeur
- 3.4. Achat d'une remorque pour véhicule tout-terrain
- 3.5. Services professionnels en ingénierie pour stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche – Mandat à HARP Consultant
- 3.6. Fermeture d'une section du chemin des Prairies

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Achat de servomoteurs modulants pour l'étang aéré des eaux usées

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1. Adoption du second projet de règlement #2019-06 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 (caserne) et d'autoriser la classe d'usage service de réparation dans la zone IA-04* »

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins
- 6.2. Appui moral à la tenue de l'édition 2019 du Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres
- 6.3. Commandite à La Grande Traversée - Édition 2019 du Grand Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres et signature d'une entente
- 6.4. Halte du Pilier : Aménagement d'un passage piétonnier
- 6.5. Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Travaux pour rétablir temporairement un pont sur le site des Moulins - Entériner le mandat donné à ARPO Groupe-conseil
- 6.6. Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Travaux pour rétablir temporairement un pont sur le site des Moulins - Entériner le mandat à 2841-1825 Québec Inc. (G. Perron Excavation)
- 6.7. Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Désaffectation du système d'égout sanitaire à la Maison du meunier
- 6.8. La Voix 2019 - Mentions de félicitations à madame Geneviève Jodoin
- 6.9. Secondaire en spectacle - Mention de félicitations au groupe Les Offusqués
- 6.10. Prix du patrimoine de Charlevoix - Mention de félicitations à monsieur Pierre Dufour

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

Service de sécurité incendie : Dépôt du rapport des activités 2018
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Dépôt du rapport financier et du rapport d'activités 2018

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADMINISTRATION

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2019-05-156

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2019-05-157

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2019 et des séances extraordinaires du 17 avril 2019 et du 1^{er} mai 2019

Considérant que les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances suivantes, à savoir :

- Séance ordinaire du 8 avril 2019;
- Séance extraordinaire du 17 avril 2019;
- Séance extraordinaire du 1^{er} mai 2019;

Considérant que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de ses procès-verbaux;

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2019 et des séances extraordinaires du 17 avril 2019 et du 1^{er} mai 2019.

Adoptée

2019-05-158

Autorisation de paiement des comptes d'avril 2019

Il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois d'avril 2019, totalisant la somme de 202 131,26 \$.

Comptes payés avril 2019

Masse salariale	13 265,81 \$
Patrice Desgagne (salaire maire)	1 500,29 \$
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	64,92 \$
Productions Euphorie	500,00 \$
Sport Action Isle-aux-Coudres	1 500,00 \$
Diabète Charlevoix	100,00 \$
Microcrédit Charlevoix	3 000,00 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres	17 340,00 \$
Ancrage Isle-aux-Coudres	1 000,00 \$
Coop Fédérée	1 233,66 \$
Bell Mobilité	135,50 \$

VISA	2 673,15 \$
Péto-Canada	380,00 \$
Pétroles Irving	521,05 \$
Hydro-Québec	5 324,29 \$
Caisse populaire Desjardins	1 701,78 \$
Revenu Canada (remises avril 2019)	2 342,82 \$
Revenu Québec (remises avril 2019)	6 120,58 \$

Sous-total : **58 703,85 \$**

Comptes payés réseau d'aqueduc

Bell Canada	82,14 \$
Hydro-Québec	6 771,92 \$

Sous-total : **6 854,06 \$**

Comptes payés réseau d'égout

Sous-total : **0,00 \$**

Comptes à payer

Aéro-Feu	3 049,71 \$
Arsenal	734,41 \$
Bureauthèque Pro	1 023,07 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix	20,35 \$
Communications Charlevoix Inc.	53,98 \$
Éditions juridiques FD	77,70 \$
Énergie et ressources naturelles	28,00 \$
Excavation Guylain Tremblay	(183,96 \$)
Garage D.L.	265,36 \$
G.F.F.M. Leclerc	1 121,01 \$
Groupe Carococo Inc.	546,13 \$
Hamster Novexco	305,93 \$
Hebdo Charlevoisien	919,80 \$
Larouche lettrage et gravure	388,05 \$
Librairie Baie-Saint-Paul	148,79 \$
LICO impression et emballage	28,74 \$
Morency, société d'avocats	996,62 \$
MRC de Charlevoix	109 947,50 \$
PG Solutions	401,43 \$
Quincaillerie Castonguay	245,91 \$
Quincaillerie Dufour	1 119,30 \$
Signal Services Inc.	1 400,86 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	200,00 \$
Ville de Baie-Saint-Paul	344,93 \$
Valère d'Anjou (café)	66,00 \$

Sous-total : **123 249,62 \$**

Comptes à payer réseau d'aqueduc et d'égout

Eurofins Environex	308,00 \$
Endress & Hauser	1 948,83 \$
A.Tremblay & Frères	6 262,05 \$
Réal Huot	1 348,71 \$

Suez	3 192,09 \$
Atelier Zig Zag	142,48 \$
Quincaillerie Castonguay	28,90 \$
Quincaillerie Dufour	92,67 \$
Sous-total :	13 323,73 \$
Grand total :	202 131,26 \$

Adoptée

Correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2019.

2019-05-159

Adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à unanimité d'adhérer à la Chambre de commerce de Charlevoix pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 au coût de 390,00 \$ plus taxes, soit un abonnement de deux ans afin de soutenir la Chambre dans sa stratégie d'achat local. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-160

Appui au Centre de la petite enfance du Soleil à la Lune pour l'obtention de places additionnelles en pouponnière

Considérant que le ministère a ouvert un appel de projets pour la création de places subventionnées en installation;

Considérant que l'installation l'Arc-en-ciel de L'Isle-aux-Coudres a un besoin de places en pouponnière pour les enfants de âgés entre 0 et 18 mois;

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'appuyer le projet qui sera déposé par l'installation l'Arc-en-ciel de L'Isle-aux-Coudres, faisant partie du Centre de la petite enfance du Soleil à la Lune, au ministère de la Famille dans le cadre de l'Appel de projets 2019 Création ou optimisation de groupes, et ce, pour la création de quatre places en pouponnières (enfants âgés entre 0 et 18 mois) et qu'une copie de la présente résolution ainsi qu'une lettre d'appui soient transmises à madame Catherine Gauthier, directrice du Centre de la petite enfance du Soleil à la Lune.

Adoptée

2019-05-161

Modification de la résolution #2019-04-123 - Contribution financière à l'organisme Microcrédit Charlevoix pour le programme Développement entrepreneurial par le Fonds insulaire (DÉFI) 2018-2019

Considérant la résolution #2018-02-53 par laquelle il avait été résolu de renouveler l'entente entre la municipalité et le fonds Développement économique par le Fonds insulaire (DÉFI) et d'effectuer un don de 5 000,00 \$ pour couvrir les frais d'opérations au cours de l'année 2018 avec possibilité de revoir à la hausse ce montant;

Considérant que cette entente n'a pas encore été signée;

Considérant que par la résolution #2019-04-123, la municipalité a autorisé un montant de 3 000,00 \$ pour couvrir les frais d'opérations 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'octroyer 2 000,00 \$ supplémentaires à Microcrédit Charlevoix, anciennement Cercles d'emprunt de Charlevoix, afin de faire un don total de 5 000,00 \$ pour couvrir les frais d'opérations 2018-2019 du DÉFi. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-162

Demande de SMAT Aventures – Modification de la résolution #2018-07-252

Considérant la résolution #2018-07-252 qui permettait à SMAT Aventures d'entreposer ses six (6) motomarines sur le site de la Halte du Pilier, pour la saison touristique 2018, et ce, au coût de 500,00 \$;

Considérant que l'entreprise n'a pas stationné ses motomarines sur le site de la Halte du Pilier pendant toute la saison touristique 2018 mais pendant seulement un mois, tout au plus;

Considérant qu'une facture de 500,00 \$ a été transmise à l'entreprise à l'automne 2018;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement de modifier la résolution #2018-07-252 afin que le montant facturé à SMAT Aventures soit de 100,00 \$ au lieu de 500,00 \$, et ce, en regard du fait que la période de location n'a été que d'un mois.

Adoptée

2019-05-163

Demande de Les Boucaneux – Cuisine de rue

Considérant la demande déposée par Les Boucaneux de pouvoir effectuer de la cuisine de rue à d'autres endroits que ceux permis par le règlement de zonage #2009-08 et ciblés par le conseil municipal lors de la saison 2018 en application du *Règlement concernant les règles applicables quant à l'occupation du domaine public municipal*;

Considérant que le conseil municipal juge important de diversifier l'offre touristique;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard, secondé par la conseillère Johanne Fortin et résolu majoritairement de mettre en place un projet pilote afin de définir les conditions applicables et les zones permises pour l'exploitation d'un restaurant de type « cuisine de rue », que pour ce faire, un mandat soit donné à Tremblay Bois avocats, qu'une analyse du projet pilote soit faite dès l'automne 2019. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

La conseillère Noëlle-Ange Harvey est dissidente sur ce point.

Adoptée

2019-05-164

Société des traversiers du Québec - Accès prioritaire des médecins au traversier

Considérant qu'il a été rapporté au conseil municipal que les médecins n'avaient pas accès de façon prioritaire au traversier, comme peuvent le transport du courrier et du sang;

Considérant les efforts déployés par la municipalité et divers intervenants pour améliorer les services médicaux sur l'Isle;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement de demander à la Société des traversiers du Québec – Traverser de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive ce qui peut être fait pour favoriser l'accès aux médecins au service de traversier et qu'un suivi soit effectué à la municipalité auprès du maire ou du maire suppléant ou de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe.

Adoptée

2019-05-165

Gala de la réussite du Centre d'études collégiales en Charlevoix – Mentions de félicitations à madame Alexanne Perron

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations en faveur de madame Alexanne Perron, étudiante de première année au programme d'éducation spécialisée au Centre d'études collégiales en Charlevoix, qui a remporté le méritas de la meilleure performance académique (1^{re} année, programme d'éducation spécialisée) au Gala de la réussite 2019 qui a eu lieu le 24 avril dernier au Domaine Forget, et qu'une lettre de félicitations lui soit adressée.

Adoptée

2019-05-166

Gala de la réussite du Centre d'études collégiales en Charlevoix – Mentions de félicitations à madame Véronique Tremblay

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations en faveur de madame Véronique Tremblay, étudiante au programme d'éducation spécialisée au Centre d'études collégiales en Charlevoix, qui a remporté le méritas de l'implication au sein de son programme d'éducation spécialisée ainsi que le méritas d'implication collégiale au Gala de la réussite 2019 qui a eu lieu le 24 avril dernier au Domaine Forget, qui a également remporté le concours « La Voix » du restaurant La Bohème et qu'une lettre de félicitations lui soit adressée.

Adoptée

2019-05-167

Opération Glou Glou – Mention de félicitations à Sport Action Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations à l'organisme Sport Action Isle-aux-Coudres qui, encore cette année, a procédé au nettoyage des fossés et bords de chemins sur tout le territoire de la municipalité. Il est également résolu qu'une lettre de félicitations lui soit transmise à l'attention de tous les bénévoles qui ont participé à l'activité.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-05-168

Festival des pompiers de Charlevoix 2019 - Inscription du service incendie de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'inscrire la brigade incendie de L'Isle-aux-Coudres au Festival des pompiers de Charlevoix, lequel aura lieu à Saint-Hilarion, les 2, 3 et 4 août 2019, pour un montant de 200,00 \$ plus les chandails, les soupers et les brunchs pour cinq (5) pompiers pour un total de 460,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-169

Autorisation pour le lave-o-thon annuel du service incendie

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un lave-o-thon par la brigade incendie de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, dimanche, le 2 juin 2019 et remis au samedi, le 8 juin 2019 en cas de pluie, dans le stationnement de l'église de la Communauté Saint-Bernard de l'Isle-aux-Coudres de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise, lequel se veut une activité de financement pour ladite brigade incendie et à laquelle sont autorisés à participer les étudiants du secondaire.

Adoptée

2019-05-170

Établissement de tarifs pour l'utilisation des équipements du service incendie

Considérant les travaux d'urgence qui ont été effectués par le service incendie de la municipalité, à la demande du ministère des Transports du Québec, à la suite des fortes pluies survenues le samedi, 27 avril dernier, le tout dans le but de protéger l'infrastructure routière (muret) du chemin des Coudriers, à proximité du numéro civique 3191;

Considérant les rapports préparés par monsieur Jean-Marie Perron, responsable de la voirie et des travaux publics, et par monsieur Éric Dufour, responsable du service incendie, pour le temps d'homme et les équipements utilisés lors de cette intervention;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement ce qui suit de facturer le ministère des Transports du Québec pour l'incident ci-dessus décrit au préambule de la présente résolution pour la somme de 6 194,13 \$.

Adoptée

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

2019-05-171

Emploi journalier saisonnier - Entériner l'embauche de monsieur Pierre Dufour

Considérant la résolution #2019-04-135 concernant l'offre d'emploi de « Journalier saisonnier »;

Considérant la recommandation du comité chargé du dossier, laquelle a été acceptée par les membres du conseil municipal le 1^{er} mai dernier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'entériner l'embauche de monsieur Pierre Dufour, à titre de journalier saisonnier, en date du 6 mai 2019, afin d'officialiser la décision du conseil municipal prise le 1^{er} mai dernier, selon les conditions de travail de la convention de travail 2016-2020 des employés de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et les discussions ayant eu lieu à huis clos en ce qui concerne le salaire offert.

Si l'embauche devient permanente, elle sera confirmée par résolution.

Adoptée

2019-05-172

Emploi journalier étudiant - Embauche de monsieur Gabriel Mailloux

Considérant la résolution #2019-04-135 concernant l'offre d'emploi de « Journalier saisonnier - étudiant »;

Considérant que la personne ayant occupé ce poste l'an passé a réitéré son intérêt pour la saison 2019;

Considérant la recommandation du comité chargé du dossier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'embaucher monsieur Gabriel Mailloux, à titre de journalier saisonnier, selon les conditions de travail de la convention de travail 2016-2020 des employés de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et les discussions ayant eu lieu à huis clos en ce qui concerne le salaire offert.

Adoptée

2019-05-173

Achat d'un aspirateur-broyeur

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'acheter un aspirateur-broyeur auprès de Location Maslot Inc., au coût de 351,78 \$ taxes incluses, le tout selon la soumission du 24 avril 2019. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-174

Achat d'une remorque pour véhicule tout-terrain

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'acheter une remorque pour véhicule tout-terrain auprès de Remorkoto, mesurant 48 pouces de largeur par sept pieds de longueur, au coût de 995,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-175

Services professionnels en ingénierie pour stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche – Mandat à HARP Consultant

Considérant la demande de prix pour services professionnels en ingénierie concernant la stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche relativement au sinistre survenu le 27 novembre 2018;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres de services, soit :

. HARP Consultant : un montant forfaitaire au montant de 7 750,00 \$ plus taxes et un taux horaire à 100,00 \$;

. Tetra Tech QI inc. : au montant forfaitaire de 21 400,00 \$ plus taxes et prévoir une enveloppe budgétaire de 6 500,00 \$ pour les activités rémunérées sur une base horaire;

Considérant que la soumission la plus basse est celle de HARP Consultant;

Considérant la recommandation de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix, d'y aller avec le soumissionnaire le plus bas, soit HARP Consultant;

Considérant que madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix, suggère de prévoir une enveloppe budgétaire d'environ 8 500,00 \$ pour les activités chargées au taux horaire ou exclues du mandat forfaitaire de HARP Consultant;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'accorder le mandat à HARP Consultant pour effectuer les services professionnels en ingénierie requis pour le projet de stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche relativement aux dommages causés par le sinistre du 27 novembre 2018, et ce, au montant de 7 750,00 \$ plus taxes et d'autoriser un budget total de 8 500,00 \$ plus

taxes, si d'autres démarches devaient être effectuées ou exigées par cette firme. Par la présente, la dépense est autorisée.

Adoptée

2019-05-176

Fermeture d'une section du chemin des Prairies

Considérant que le chemin des Prairies s'est hautement dégradé;

Considérant que pour permettre la circulation routière sur toute sa longueur, des travaux d'envergure doivent être réalisés;

Considérant que pour assurer la sécurité des utilisateurs, la municipalité doit procéder à la fermeture d'une section de ce chemin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement de fermer la section du chemin entre les numéros civiques 32 (Hélène Caron) et 82 (Lise Dion), et de prendre notamment mais sans limitation tous les moyens appropriés afin de mettre en place une signalisation appropriée afin d'éviter que la circulation autre que locale emprunte ce chemin et la Côte à Picoté et de tenter de mettre en place des virées en négociant des ententes avec les contribuables ou d'autre façon.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-05-177

Achat de servomoteurs modulants pour l'étang aéré des eaux usées

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'acheter trois (3) servomoteurs modulants, 24 volts, pour permettre l'aération de l'étang aéré des eaux usées, et ce, auprès de A. Tremblay & Frères Ltée, au coût de 1 218,75\$ plus taxes selon la soumission du 17 avril 2019, plus tous les frais et honoraires requis de l'entreprise pour leur installation. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

2019-05-178

Adoption du second projet de règlement #2019-06 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 (caserne) et d'autoriser la classe d'usage service de réparation dans la zone IA-04 »

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adopté un règlement numéro 2009-08 intitulé « *Règlement de zonage* » pour l'ensemble de son territoire, que ce règlement est entré en vigueur le 11 juin 2009 et qu'il peut faire l'objet de modifications;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres peut modifier son *règlement de zonage* ainsi que ses modifications subséquentes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu d'agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 dans le secteur de Saint-Bernard afin de faciliter l'implantation de la nouvelle caserne incendie près de l'usine de traitement d'eau potable;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu d'ajouter la classe d'usage 64 « service de réparation » aux usages autorisés dans la zone IA-04 où se trouvent les bâtiments industriels liés, autrefois, à l'exploitation de la tourbière;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a adopté, par résolution, un premier projet de règlement numéro 2019-06 à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a tenu une assemblée de consultation publique sur les conséquences de son adoption le 13 mai 2019 à 18h30;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le second projet de règlement numéro 2019-06 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 et d'autoriser la classe d'usage « service de réparation » dans la zone IA-04* » soit adopté;

QUE ce second projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, tel que le prévoient les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité est autorisée, et elle l'est par les présentes, à afficher au bureau de la municipalité, tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QUE des copies certifiées conforme de la présente résolution d'adoption et du second projet de règlement 2019-06 soient transmises à la MRC de Charlevoix.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #2019-06

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe A font partie intégrante du présent règlement.

Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 et d'autoriser la classe d'usage « service de réparation » dans la zone IA-04* » et porte le numéro **2019-06**.

Article 3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet:

- D'agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 dans le secteur de Saint-Bernard sur le chemin de la Traverse afin de faciliter l'implantation de la nouvelle caserne incendie près de l'usine de traitement d'eau potable;
- D'ajouter la classe d'usage 64 « service de réparation » aux usages autorisés dans la zone IA-04 sur le chemin de la Traverse où se trouvent les bâtiments industriels liés à l'exploitation de la tourbière.

Article 4 AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le Règlement numéro 2009-08 intitulé « *Règlement de zonage* » ainsi que ses amendements soient modifiés par les dispositions suivantes :

4.1 L'article 4.3 intitulé « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

1. Ajout d'un point « ● » dans la colonne de la zone IA-04 vis-à-vis la rangée de la classe d'usage 64 « Service de réparation »

4.2 Les plans de zonage intitulés respectivement « **Feuillet I : Municipalité** » et « **Feuillet II : Secteur Saint-Bernard** » sont modifiés de manière à agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 de manière à ce que le lot 5 276 119 et une partie du lot 5 276 120 soient dorénavant inclus dans la zone M-08, tel qu'illustrés à l'annexe A ci-jointe.

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, ce treizième (13^e) jour du mois de mai deux mille dix-neuf (2019).

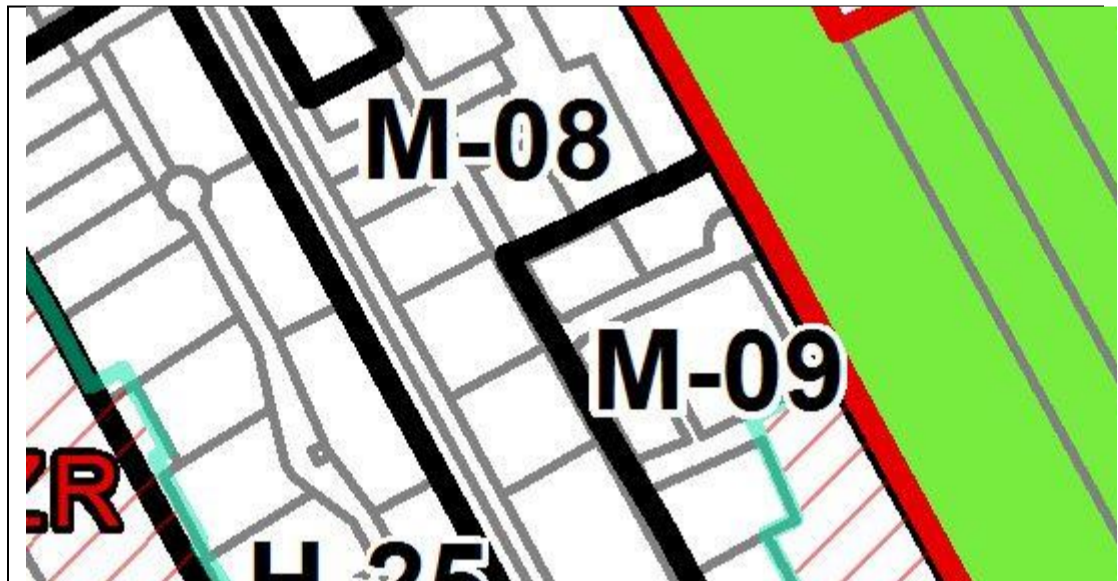
Patrice Desgagne,
Maire

Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06

Agrandissement de la zone M-08 à même la zone M-09
Extrait Feuillet I : Municipalité

AVANT MODIFICATION :



APRÈS MODIFICATION :



ANNEXE A (SUITE)
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06

Agrandissement de la zone M-08 à même la zone M-09
Extrait Feuillet II : Secteur Saint-Bernard

AVANT MODIFICATION :



APRÈS MODIFICATION :



Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2019-05-179

Demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins au montant de 5 000,00 \$, et ce, pour aider au financement du camp de jour municipal géré par Camp Le Manoir.

Adoptée

2019-05-180

Appui moral à la tenue de l'édition 2018 du Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'appuyer moralement La Grande Traversée dans la tenue de l'évènement Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres qui aura lieu, le 3 août 2019, sur le territoire de L'Isle-aux-Coudres.

Adoptée

2019-05-181

Commandite à La Grande Traversée - Édition 2019 du Grand Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres et signature d'une entente

Considérant l'édition 2019 du Demi-Marathon de l'Isle-aux-Coudres;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement ce qui suit :

- . de commanditer l'évènement en donnant la somme de 500,00 \$ et en fournissant gratuitement la main d'œuvre (employé municipal et pompiers volontaires) et l'utilisation de biens municipaux ou sous gestion municipale;
- . de prêter gratuitement le stationnement annexé au terrain de jeux municipal à La Grande Traversée en autant toutefois que ce stationnement soit gratuit aux résidents de L'Isle-aux-Coudres qui participent ou assistent à l'évènement;

. d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à conclure et signer Coudres avec La Grande Traversé l'entente finale concernant la tenue de l'édition 2019 du Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-182

Halte du Pilier : Aménagement d'un passage piétonnier

Considérant que le ministère des Transports du Québec a accepté de déplacer la balise piétonnière qui se trouve sur le chemin des Coudriers, devant la Halte du Pilier, à la condition toutefois qu'un passage piétonnier relie le chemin au bâtiment principal sur le terrain de la halte;

Considérant la proposition de délimiter un passage piétonnier sur le site de la halte par des morceaux de bois traité enfoui dans le sol à la hauteur de la pelouse;

Considérant la recommandation favorable à cette proposition du comité de recommandation de la Halte du Pilier, lors de la rencontre qui a eu lieu le 4 avril dernier;

Considérant l'analyse de cet aménagement par le conseil municipal qui a notamment tenu compte de la recommandation du comité de recommandation de la Halte du Pilier;

Considérant que le ministère des Transports du Québec est favorable à cet aménagement;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de procéder à l'aménagement du passage piétonnier à la halte du Pilier en reliant le ponceau à l'entrée de gravier, en enfouissant dans le sol des morceaux de bois traité à la hauteur de la pelouse, tout en suivant le fossé le long du chemin des Coudriers, en limitant le plus possible les impacts négatifs d'un tel aménagement pour les amateurs de kitesurf.

Adoptée

2019-05-183

Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Travaux pour rétablir temporairement un ponceau sur le site des Moulins - Entériner le mandat donné à ARPO Groupe-conseil

Considérant le mauvais état du ponceau situé sur le site des Moulins de l'Isle-aux-Coudres;

Considérant que la crue des eaux et les pluies abondantes reçues le 27 avril dernier ont contribué à créer un affaissement majeur du remblai d'un côté du ponceau;

Considérant que ce ponceau est affecté, à titre de fonds servant, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage;

Considérant qu'il n'est pas souhaitable de faire des travaux permanents à ce temps-ci de l'année, étant donné le manque de temps et le fort débit d'eau causé par la crue des eaux;

Considérant qu'il faut agir rapidement pour remplir le réservoir du moulin à eau;

Considérant que tous les membres du conseil ont été joints par courriel le 2 mai dernier et que la majorité ont répondu qu'ils étaient d'accord à accorder un mandat à ARPO Groupe-conseil;

Considérant la recommandation de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix, quant à ce mandat;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés, secondé par la conseillère Violette Bouchard et résolu majoritairement d'entériner le mandat donné à ARPO Groupe-conseil, le 3 mai dernier, afin de préparer un avis technique à l'attention de la municipalité ayant pour objectif de réparer temporairement le ponceau tout en s'assurant de son étanchéité, le tout au coût approximatif de 1 500,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Étant donné qu'elle occupe un emploi temps partiel et saisonnier aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la conseillère Johanne Fortin s'est retirée de la discussion concernant cette résolution.

Le conseiller Viateur Tremblay est dissident sur cette résolution.

Le maire Patrice Desgagne a exercé son droit de vote sur cette résolution, le tout conformément à l'article 161 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

2019-05-184

Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Travaux pour rétablir temporairement un ponceau sur le site des Moulins - Entériner le mandat donné à 2841-1825 Québec Inc. (Excavation G. Perron)

Considérant le mauvais état du ponceau situé sur le site des Moulins de l'Isle-aux-Coudres;

Considérant que la crue des eaux et les pluies abondantes reçues le 27 avril dernier ont contribué à créer un affaissement majeur du remblai d'un côté du ponceau;

Considérant que ce ponceau est affecté, à titre de fonds servant, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage;

Considérant qu'il n'est pas souhaitable de faire des travaux permanents à ce temps-ci de l'année, étant donné le manque de temps et le fort débit d'eau causé par la crue des eaux;

Considérant qu'il faut agir rapidement pour remplir le réservoir du moulin à eau;

Considérant qu'il a été discuté en séance de travail que 2841-1825 Québec Inc. (G. Perron Excavation) exécuterait les travaux temporaires reliés à la réparation de ce ponceau d'une durée approximative d'une demi-journée, et ce, étant donné qu'elle est la seule entreprise sur l'Isle à posséder une pelle mécanique à l'huile biodégradable;

Considérant la recommandation de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix, quant à ce mandat;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay, secondé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu majoritairement d'entériner le mandat donné 2841-1825 Québec Inc. (G. Perron Excavation) pour effectuer les travaux temporaires sur ce ponceau et d'autoriser le paiement de la facture de 2 670,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Étant donné qu'elle occupe un emploi temps partiel et saisonnier aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la conseillère Johanne Fortin s'est retirée de la discussion concernant cette résolution.

Adoptée

2019-05-185

Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Désaffectation du système d'égout sanitaire à la Maison du meunier

Considérant que la Maison du meunier est raccordée en égout sanitaire par un ancien système privé;

Considérant les travaux de construction d'un nouveau bâtiment situé entre le chemin du Moulin et la Maison du Meunier;

Considérant qu'il est préférable de raccorder la Maison du Meunier à l'égout municipal avant la construction du nouveau bâtiment, et ce, notamment pour des raisons de logistique;

Considérant qu'il est nécessaire de désaffecter le système d'égout actuel de la Maison du meunier;

Il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés, secondé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu majoritairement de faire vidanger la fosse par SANI Charlevoix lorsque l'organisme n'en aura plus besoin et de l'enlever ou la remplir d'un matériel adéquat, selon la meilleure des options pour la municipalité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Étant donné qu'elle occupe un emploi temps partiel et saisonnier aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la conseillère Johanne Fortin s'est retirée de la discussion concernant cette résolution.

Adoptée

2019-05-186

La Voix 2019 - Mentions de félicitations à madame Geneviève Jodoin

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations en faveur de madame Geneviève Jodoin pour avoir remporté le concours télévisé « La Voix du Québec 2019 » ainsi que pour son rôle d'ambassadrice pour L'Isle-aux-Coudres. Il est également résolu qu'une lettre de félicitations lui soit adressée et qu'un agencement floral (plante verte) acheté auprès de Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc. lui soit remis.

Adoptée

2019-05-187

Secondaire en spectacle - Mention de félicitations au groupe Les Offusqués

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations en faveur du groupe de musique Les Offusqués, composé de messieurs Matisse St-Onge, Éloi Chevalier, David Brunet et Jules Boudreault, tous étudiants à l'école secondaire St-Pierre, qui a remporté le prix « Coup de cœur du public » à la finale régionale de Secondaire en spectacle et qu'une lettre de félicitations leur soit adressée.

Adoptée

2019-05-188

Prix du patrimoine de Charlevoix - Mention de félicitations à monsieur Pierre Dufour

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations en faveur de monsieur Pierre Dufour, membre des Arthur à Noël et aussi cofondateur du Festival folklore de l'Isle-aux-Coudres, pour la reconnaissance qui lui a été remise à l'occasion des Prix du patrimoine de Charlevoix, à titre de porteur de traditions, pour la transmission des histoires, chansons et contes de la région et qu'une lettre de félicitations lui soit adressée.

Adoptée

2019-05-189

Marche de Compostelle 2019 – Mentions de félicitations à l'équipe organisatrice et aux bénévoles

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations en faveur de toute l'équipe ayant organisé la Marche de Compostelle 2019 ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé à cet événement qui fut encore cette année un succès.

Adoptée

2019-05-190

Chambre de commerce de Charlevoix – Participation au petit-déjeuner avec le président du Club Med

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'inscrire monsieur Patrice Desgagne, maire, au déjeuner-conférence avec le président du Club Med organisé par la Chambre de commerce de Charlevoix qui aura lieu le 14 juin prochain, à 8h30, à l'Hôtel & Spa Le Germain Charlevoix, au coût de 40,00 \$. Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement y afférents et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-191

Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation « La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du conseil municipal

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'inscrire la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation « La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du conseil municipal qui sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités, le 25 septembre 2019. Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement y afférents et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2019-05-192

Industries Océan – Mention de félicitations

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'adopter une mention de félicitations à Industries Océan qui a obtenu un contrat de 102 millions de dollars du gouvernement du Canada pour la construction de quatre remorqueurs, ce qui permettra de maintenir 101 emplois et d'en créer 30 nouveaux pendant au moins quatre ans.

Adoptée

DÉPÔT DES RAPPORTS

Il est résolu unanimement de déposer les rapports suivants, à savoir :

- Service de sécurité incendie
- Dépôt du rapport d'activités 2018 requis en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*
- Document de l'Assemblée générale annuelle de Tourisme Isle-aux-Coudres

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 20.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20 h 45.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 54.

**Patrice Desgagne,
Maire**

**Pamela Harvey,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Attestation du maire

Je, Patrice Desgagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

**Patrice Desgagne,
Maire**

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 juin 2019. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.